



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération n°2024-03-025

Affectation du résultat 2024 du budget annexe « SPANC »

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 30

Conseillers titulaires présents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Sophie ESPEJO,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Cécile ABDELLALI

L'exécution du budget annexe SPANC 2023 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 3 291,63 €, auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 39 733 €. Au total le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement s'établit à 43 024,63 € qu'il convient d'affecter.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 2 036,34 €.

Le résultat de fonctionnement peut donc librement être affecté à la section de fonctionnement en totalité car nous n'avons pas de déficit d'investissement à couvrir.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240328-2024_03_025-DE

S L O W

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement de clôture	43 024,63
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes-à-réaliser)	-
Résultat global de clôture	43 024,63

Affectation du résultat sur 2024	
Au compte 1068 - excédent de fonctionnement affecté en investissement	-
R 002 - report à nouveau de fonctionnement	43 024,63

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2024,
Considérant les résultats constatés,

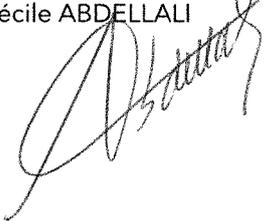
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **REPREND le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement de 43 024,63 € en report d'excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) au budget primitif 2024 du budget annexe SPANC.**

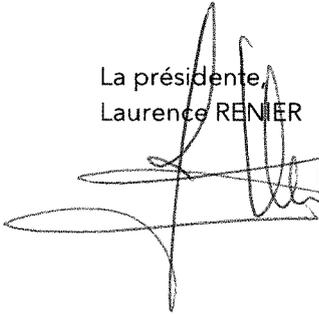
Article 2 : **CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.**

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Cécile ABDELLALI



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.